



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

D 2026 10 13 090

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

13 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : le 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents	O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M-C. ROCH, M. CHALENDAR, J. DAZIN, Y. QUARTERONI, J. DIZERENS, M. FOURNIER, Y. DUMAS, C. GALLEMAND, P. GUINOT, C. MARTINET, F. GRENIER, M. CICCÌÙ, N. SEPIERRE, A. BOUSSER, T. LUGINBUHL, H. GRANGE, R. TATOUD, S. PONSART
Absents excusés	L. FEDRIGO, M. CONDÉ, H. LE PIVERT, R. OTZENBERGER, J. HERVO, H. BOUVARD
Absents	I. MOUIMEN
Procurations	M. CONDÉ à W. DELAVENNE, H. LE PIVERT à O. GUICHARD, R. OTZENBERGER à M. CICCÌÙ, J. HERVO à S. PONSART, H. BOUVARD à R. TATOUD
Assistaient	I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire et de la direction

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

10. Jeunesse – Fixation des tarifs des sorties organisées par l'espace jeunes « le Sac'Ados »

La commune d'Ornex organise, plusieurs sorties durant les vacances d'automne et sur certains mercredis à destination des jeunes fréquentant l'Espace Jeunes « Le Sac'Ados ».

Il convient de fixer la participation des familles en fonction de leur quotient familial, ainsi qu'une tarification spécifique pour les familles domiciliées hors de la commune.

Vu l'avis de la Commission Enfance, Jeunesse et École du 29 juin 2026 validant les modalités de calculs appliquées pour la tarification ;

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Sortie cinéma du mardi 20 octobre 2026

Quotient familial annuel	≤ 2 000 €	2 001 à 4 000 €	4 001 à 6 000 €	6 001 à 9 000 €	9 001 à 12 000 €	12 001 à 24 000 €	24 001 à 36 000 €	36 001 à 48 000 €	48 001 à 60 000 €	≥ 60 001 €
Résidents d'Ornex	0,50 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €
Familles hors commune	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €

- Sortie Laser Game du jeudi 22 octobre 2026

Quotient familial annuel	≤ 2 000 €	2 001 à 4 000 €	4 001 à 6 000 €	6 001 à 9 000 €	9 001 à 12 000 €	12 001 à 24 000 €	24 001 à 36 000 €	36 001 à 48 000 €	48 001 à 60 000 €	≥ 60 001 €
Résidents d'Ornex	2 €	4 €	6 €	8 €	10 €	12 €	14 €	16 €	18 €	20 €
Familles hors commune	4 €	8 €	12 €	16 €	20 €	24 €	28 €	32 €	36 €	40 €

- Sortie Escape Game du mardi 27 octobre 2026

Quotient familial annuel	≤ 2 000 €	2 001 à 4 000 €	4 001 à 6 000 €	6 001 à 9 000 €	9 001 à 12 000 €	12 001 à 24 000 €	24 001 à 36 000 €	36 001 à 48 000 €	48 001 à 60 000 €	≥ 60 001 €
Résidents d'Ornex	2 €	5 €	8 €	11 €	14 €	17 €	19 €	21 €	23 €	25,25 €
Familles hors commune	4 €	10 €	16 €	22 €	28 €	34 €	38 €	42 €	46 €	50,50 €

- Sortie Trampoline du mercredi 9 décembre 2026

Quotient familial annuel	≤ 2 000 €	2 001 à 4 000 €	4 001 à 6 000 €	6 001 à 9 000 €	9 001 à 12 000 €	12 001 à 24 000 €	24 001 à 36 000 €	36 001 à 48 000 €	48 001 à 60 000 €	≥ 60 001 €
Résidents d'Ornex	2,50 €	5 €	7,50 €	10 €	12,50 €	15 €	17 €	19,50 €	22 €	24,50 €
Familles hors commune	5 €	10 €	15 €	20 €	25 €	30 €	34 €	39 €	44 €	49 €

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** les grilles tarifaires telles que présentées ci-dessus ;
- **DÉCIDE** que les tarifs applicables aux familles domiciliées hors de la commune sont majorés de 100% par rapport aux tarifs appliqués aux familles résidant à Ornex ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Fait à Ornex, le 14 octobre 2026

Le Maire,
O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 16 octobre 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.